



Consignes en cas de
**DEVERSEMENT ACCIDENTEL DE
PRODUITS CHIMIQUES**



Les mesures prises doivent être en adéquation avec le niveau de risque estimé.
L'évaluation du risque doit tenir compte de la dangerosité du produit (en s'appuyant sur la Fiche de Données de Sécurité), de la quantité de produit déversé et de la voie d'absorption.

SI POSSIBILITE D'INTERVENTION

1. Si nécessaire, faire évacuer la pièce.
2. Mettre les EPI nécessaires avant d'intervenir : masque respiratoire à adapter à la dangerosité du produit (dem masque, cagoule ventilée, ...), blouse, lunettes, gants...



3. Couper la source du déversement (flacon renversé, ...)
4. Sécuriser la zone de déversement : mettre de l'absorbant et laisser agir quelques minutes.
5. Récupérer l'absorbant avec un balai ou une raclette et stocker l'absorbant souillé dans un bac ou récipient étiqueté qui sera ensuite évacué dans la filière des déchets chimiques.
6. Si nécessaire, rincer la zone et récupérer les eaux de lavage.



Contactez la **DREAL** en cas d'accident dépassant les limites de propriété du site